

## INSTRUCTIONS IMPORTANTES

### DEMANDES D'ADMISSION AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

**REMETTRE VOTRE FORMULAIRE DE L'ENTENTE INTERPROVINCIALE (voir point #4 ci-dessous) AVANT LE jeudi 17 janvier 2019 AU LOCAL R-119 du Rémi-Rossignol.**

**ou par courrier à Monsieur Stéphan Reeks, Responsable des programmes spéciaux  
Faculté des sciences, Université de Moncton  
18 avenue Antonine-Maillet, Moncton, NB E1A 3E9**

- 1) **Faites vos demandes d'admission EN LIGNE auprès des universités qui vous intéressent (Sherbrooke, Montréal, ou Laval). Vous êtes ultimement responsable de votre demande.** Assurez-vous de lire attentivement les directives données sur leurs sites internet. Assurez-vous de leur faire parvenir tous les documents qu'ils demandent (relevés de notes, certificat de naissance, etc.). Assurez-vous de payer les frais de demande d'admission de la façon qu'ils permettent. Respectez leurs dates limites.

Sherbrooke: <http://www.usherbrooke.ca/doctorat-medecine/admission/> et <http://www.usherbrooke.ca/admission/>  
Code de programme (inscrire sur le formulaire)  
**Médecine 238-000-USHA**

Montréal: <http://www.etudes.umontreal.ca> et <https://admission.umontreal.ca/admission/>  
Numéros du programme (inscrire sur le formulaire – choix de programme)

<b>Audiologie (maîtrise)</b>	<b>2-751-1-0</b>
<b>Sc. de la santé (ergothérapie)</b>	<b>1-740-1-1</b>
<b>Médecine</b>	<b>1-450-1-0 (1-450-4-0 pour l'admission)</b>
<b>Médecine dentaire</b>	<b>1-300-1-0</b>
<b>Médecine vétérinaire</b>	<b>1-580-1-0</b>
<b>Optométrie</b>	<b>1-655-1-1</b>
<b>Pharmacie</b>	<b>1-675-1-1</b>
<b>Sc. de la santé (physiothérapie)</b>	<b>1-745-1-1</b>

Laval: <https://www.ulaval.ca/admission/deposez-votre-demande-dadmission/demande-dadmission-en-ligne.html>

- 2) **Pour faire parvenir vos relevés de notes officiels de l'U de Moncton aux universités:** Au début janvier, vérifiez dans Maniweb que vos notes des cours de la session d'automne sont rentrées. Ignorez les "Incomplet" (IC) si vous en avez. Si vos notes sont bien rentrées, demandez à notre registrariat (1) d'envoyer à chaque université où vous faites demande (donnez-leur l'adresse de cette université - habituellement c'est le bureau de leur registraire, ou de leur service de l'admission) le nombre de copies officielles de votre relevé de notes que cette université demande, et (2) d'envoyer à mon bureau (Responsable des programmes spéciaux, local R-119, Pavillon Rémi-Rossignol, Université de Moncton, Moncton, E1A 3E9) une copie officielle de votre relevé de notes. Vous devriez faire cette demande de relevé de notes en ligne à partir de Maniweb – voir les instructions sous: <http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/node/24> .

Notez qu'il faut faire une commande séparée pour chaque place différente (chaque université + mon bureau) où les relevés de notes doivent être envoyés. Veuillez allouer trois jours pour le traitement de votre commande. Faites les commandes avant le 15 janvier et ne vous inquiétez pas de la date d'arrivée au Québec. Rien de mal n'arrivera tant et aussi longtemps que vous faites vos commandes avant le 15 janvier.

Si vous avez fait des études dans d'autres universités ou collèges, contactez le registrariat de ces institutions pour leur demander qu'ils envoient le nombre de relevés nécessaires aux universités où vous faites demande d'admission de même qu'au bureau du Responsable des programmes spéciaux de Moncton (voir paragraphe ci-haut).

- 3) **Pour obtenir un certificat de naissance**, voir Service Nouveau-Brunswick à :  
<https://www.pxw1.snb.ca/snb9000/product.aspx?ProductID=A001PSN6000&l=f>

Assurez-vous de commander la version détaillée, c'est-à-dire celle qui inclut le nom de vos parents. Après l'avoir reçu, envoyez-la (ou une photocopie, si acceptable) aux universités où vous faites demande. Dans les années passées, Sherbrooke et Laval acceptaient une photocopie lisible du certificat de naissance, alors que Montréal exigeait un original. Vérifiez les sites web des universités pour voir si c'est encore le cas, et pour obtenir l'adresse où l'envoyer. Vous verrez dans le prochain point que nous vous demandons de faire aussi une photocopie lisible du certificat de naissance pour nous ici à Moncton.

- 4) À partir du 1er décembre, voir le site : <http://www.umoncton.ca/umcm-sciences-programmesspeciaux/node/8> pour le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick*. **Il est absolument essentiel que vous remplissiez et signiez ce formulaire, et que vous le remettiez, avec une photocopie lisible de votre certificat de naissance, avant le 17 janvier 2019, au local R-119 du pavillon Rémi-Rossignol, ou par courrier à: Stéphan Reeb, Programmes spéciaux, Faculté des sciences, Université de Moncton, Moncton, NB, E1A 3E9.** C'est ce formulaire rempli et signé qui nous permet de savoir, et de dire aux universités du Québec, qui sont les candidates et candidats qui font demande dans le cadre de l'entente interprovinciale Québec–Nouveau-Brunswick. **Assurez-vous de bien indiquer tous les programmes et toutes les universités où vous avez fait demande, en ordre de préférence.** Il est donc préférable de remplir le formulaire une fois que toutes vos demandes ont été faites. Si vous avez des questions, SVP contactez Laurie Bourgeois par courriel à [Laurie.Bourgeois@umoncton.ca](mailto:Laurie.Bourgeois@umoncton.ca) .
- 5) Le formulaire de demande d'admission que vous remplirez en ligne auprès des universités visées vous demandera de fournir une adresse courriel. Utilisez-en une que vous vérifiez régulièrement (et ne faites pas d'erreur quand vous l'écrivez). Attention étudiantes et étudiants qui ne serez plus inscrits à l'Université à la session d'hiver (vous êtes rares) : votre adresse courriel de l'Université risque de ne plus être fonctionnelle.
- 6) Quand vous nous remettrez le formulaire de *l'Entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick* au R-119, pourriez-vous SVP inclure une photographie récente de vous-même. (C'est juste pour nos dossiers ici, pour qu'on puisse vous reconnaître ici; une photo ordinaire suffit, ou même une photo imprimée à la maison en autant qu'elle soit claire.)

- 7) **N'indiquez aucune école secondaire** dans le formulaire de demande en ligne des universités du Québec. Leur système informatisé ne connaît pas les écoles secondaires non-québécoises et cela cause parfois des problèmes. Indiquez une école secondaire seulement si le formulaire en ligne vous oblige à le faire.
- 8) **L'Université de Montréal** va probablement vous demander de prendre un test de français. Vous pourrez faire une demande de dispense (de ne pas avoir à prendre le test) si vous avez fait vos études en français à l'école secondaire. Vous allez alors devoir fournir une photocopie de vos relevés de notes de vos cinq dernières années au secondaire; commencez déjà à essayer de les retrouver, ou d'en demander une copie à votre commission scolaire. Vous pouvez aussi demander une dispense si vous êtes dans la dernière année de votre baccalauréat à l'Université de Moncton; le plus récent relevé de notes de l'Université en constituera la preuve. Si vous ne remplissez pas les conditions pour demander une dispense, vous devrez prendre le Test International de Français (TFI, voir : <https://www.umoncton.ca/umcs-ciaffr/node/64> et <http://www.ets.org/tfi> )
- 9) **L'Université de Montréal** exige maintenant que toute personne faisant demande d'admission en médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, et optométrie, ait complété (ou soit sur le point de compléter) un diplôme d'études post-secondaires. Le DSS compte comme diplôme d'études post-secondaires. Il faut que toutes les exigences du DSS (ou du baccalauréat, si cela correspond à votre cheminement) soient remplies avant la rentrée (septembre) du programme pour lequel vous faites demande. Il est donc possible de faire demande même si on prévoit obtenir le DSS seulement à la convocation d'octobre, parce qu'on prévoit prendre un dernier cours qui nous manque à la session printemps-été par exemple; dans un tel cas, une fois le cours d'été réussi, faites envoyer à l'Université de Montréal une lettre par notre registrariat leur confirmant que vous avez rempli toutes les exigences du DSS.
- 10) **L'université de Montréal** exige que les gens qui font demande en **médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, et pharmacie** prennent un test, appelé TECT (ou par son synonyme, CASPer) en ligne. Les modalités et procédures à suivre se trouvent sous <https://admission.umontreal.ca/examen-casper/> . Si vous faites demande à plus d'un de ces programmes à Montréal, vous avez juste besoin de prendre le test une fois. Le test peut être pris à la maison (si vous êtes connectés et vous avez l'ordinateur nécessaire). **L'Université Laval** demande la même chose pour **médecine dentaire et pharmacie** (voir <https://examencasper.com/> ).
- 11) Si vous ne détenez pas le DSS, **l'Université Laval** demandent comme cours préalables pour l'admission dans leurs programmes de santé (sauf orthophonie) tous les cours de la première année du DSS, plus CHIM2413 ou CHIM2613, plus PHYS2523.
- 12) Une fois votre demande déposée, il vous faut prendre votre mal en patience. Nous ne vous dévoilerons pas votre cote Z, ni votre rang. La prochaine communication proviendra des universités où vous avez fait demande. Vérifiez régulièrement la capsule (sur le web) qui vous sera assignée par ces universités. Vérifiez aussi régulièrement votre courriel à l'adresse @ulaval.ca ou @umontreal.ca que ces universités vous auront assigné, et à l'adresse courriel que vous leur avez donné. Vérifiez aussi les pages Facebook de l'admission de ces universités.

13) **Après la remise des diplômes en mai**, si vous avez reçu une offre d'admission et que **vous l'avez acceptée**, vous avez la responsabilité de faire envoyer par le registrariat (**via Maniweb** : <http://www.umoncton.ca/umcm-registrariat/node/24> ), au bureau du registraire de l'université qui vous a fait l'offre que vous avez acceptée, une **copie officielle** de votre **relevés de notes finales**, donc incluant le semestre d'hiver que vous venez de terminer. Pour les gens du DSS, ce relevé de notes indiquera que le diplôme de DSS vous a été conféré et constituera une preuve officielle de ce fait.